



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC**

**PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 824-1**

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 février 2021, le Conseil municipal a adopté le Règlement numéro 824-1 intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 824-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 824  
SUR LA TAXATION 2021 POUR REPORTER  
LA DATE D'EXIGIBILITÉ DES TAXES**

Ce règlement est disponible pour consultation sur rendez-vous en appelant au 514-450-5500. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le Règlement sur les tarifs en vigueur.

Le Règlement numéro 824-1 entre en vigueur au moment de sa publication.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 11 février 2021.

Me Jennifer Ma  
Greffière